



PLU

Plan Local d'Urbanisme Locquetas

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N° 1

BOURG

géo studio

gama

1. ZONE

ZONE URBAINE (U)

- Ua : Zone urbaine dédiée au centre ancien
- Ub : Secteurs d'extension et hameaux densifiables
- Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements
- Ui : Activités ou installations (nuisances incompatibles avec l'habitat)

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- Ae : Zone d'équipement public en secteur agricole

ZONE NATURELLE (N)

- Na : Zone naturelle
- Nm : Zone naturelle dédiée au Camp militaire de Meucou
- Nl : Espace naturel à vocation de sports, loisirs et activités socio-culturelles
- Nf : Zone naturelle forestière

2. PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (Art. L. 151-41 CU)
- Espace boisé classé (Art. L. 113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L. 151-11, 2^e CU)
- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Linéaire commercial à préserver (Art. L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Parcelle
- Limite communale
- Bâtiment

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

1

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

0 75 150 m

